

Conditions Générales de Ventes

DES PRODUITS REGLEMENTES nommées C.G.V.

Conditions au 22 août 2014

N° 3-2014

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES de VENTES Dénommées ci-après C.G.V.

Le fait pour un professionnel ci-après nommé « **Le Client** » de confirmer sa demande de services via l'inscription à un annuaire ci-après nommé « **Le Produit** » géré par la société « **ZANZIBAR** » dénommée ci-après dénommé « **Le Fournisseur** » sous sa marque « **TELCART** » mais aussi sous son nom ou sous l'une de ses autres marques, déposée ou non, ou l'une de ses filiales, enseignes commerciales, clubs associés ou personnes habilitées exerçant sous un statut d'auto entrepreneur ou toute personne ou structure faisant partie intégrante du concept ci-après dénommé « **Le Fournisseur** », utile ou nécessaire à la mise en place, à l'entretien, au marketing, à la publicité et à la promotion commerciale de cet annuaire vaut acceptation pleine et entière de nos conditions générales de vente dans leur intégralité.

Ces **C.G.V.** peuvent évoluer et être modifiées. Il est nécessaire pour chacun de vérifier si une modification de ces **C.G.V.** est intervenue. Si une modification fondamentale devait intervenir, la partie modifiée serait envoyée par email à chaque signataire pour information.

En cas de désaccord, les anciennes **C.G.V.** seraient conservées jusqu'à la fin de la période anniversaire et le contrat ne serait pas renouvelé. Ce désaccord devra être confirmé par email à l'adresse de contact notée dans les **C.G.V.** Sinon, les **C.G.V.** prendront effet à la date de l'information du changement, soit l'envoi de l'email.

Le présent contrat sera régi par le droit français. Les tribunaux du siège social de « **ZANZIBAR** » 89000 AUXERRE sont seuls compétents.

1. PRISE DE COMMANDE Les informations énoncées par « **Le Client** », lors de la prise de commande avec « **le fournisseur** » engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées ou autres informations du destinataire, « **Le Fournisseur** » ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer un service conforme à celui annoncé contractuellement.

Les commandes ne sont définitives qu'après signature du contrat liant les parties qui peut être soit une signature d'un contrat papier en cas d'inscription par démarchage sur place, soit par le paiement de trois mois d'avance lors d'une inscription directement en ligne soit, lors d'une inscription par un démarchage téléphonique, par l'acceptation verbal du contrat et le paiement du premier mois de l'abonnement récurrent. Le mode de règlement (chèque, mandat, virement, e-paiement...) qui se rattache à une inscription n'influe en rien quant à l'acceptation du contrat.

Lors des opérations promotionnelles, les offres s'entendent dans la limite des quotas disponibles.

Toute commande étant soumise à acceptation des présentes, « **Le Client** » ne saurait remettre en cause son engagement avant la fin de sa période d'engagement. Celle-ci dépend du service proposé. Dans le cas contraire, sauf cas de force majeure, la totalité de l'engagement serait exigible immédiatement.

Les présentes conditions générales priment sur toutes autres conditions que pourrait invoquer « **Le Client** »

2. PRISE CONTRACTUELLE DES SERVICES « Le Fournisseur »
s'engage à développer un service « d'annuaires » reliés les uns aux autres avec un/des annuaire/s générique/s et/ou dédiés à partir duquel/desquels est/sont développés une architecture permettant à « **Le Client** » d'être présent/visible dans une zone générique ainsi qu'une zone prédéfinie.

Au service d' « annuaire/s » sont adossés des services de marketings, de publicité et de promotion. Ces différents services entrent dans le cadre de modules ou dans le cadre d'options. Hors de tout modules ou d'options, les différents services marketings ou publicitaires sont gérés par une régie publicitaire dénommé « **Le Fournisseur** » et font l'objet d'un devis particulier de la part de « **Le Fournisseur** ». Les modules sont décrits dans le cadre d'une demande par « **Le Fournisseur** ». Les options sont décrites par « **Le Fournisseur** » et font l'objet d'un devis particulier de la part de « **Le Fournisseur** ». Les options sont décrites dans le cadre d'une demande par « **Le Fournisseur** ».

Lorsque « **Le Produit** » doit faire l'objet d'une stratégie commerciale, marketing et promotionnelle particulière, il sera précisé les droits et les devoirs dits « **cahier des charges** » de « **Le Client** » lors de l'établissement du bon de commande et de la signature du contrat.

Le « **cahier des charges** » n'est pas annexé aux **C.G.V.**

L'acceptation du « **cahier des charges** » par « **Le Client** » signifie à « **le fournisseur** » l'accord et la bonne compréhension de « **Le Client** » quant aux engagements liés au « **cahier des charges** » ainsi que tout

ce qui s'y rattache.

3. RÉGLEMENTATION « **Le Client** » ne doit utiliser les services de « **Le Fournisseur** » que dans la poursuite de buts légaux. « **Le Client** » s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur l'Internet. Ceci inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractère obscène et/ou contraire à l'ordre public, la pornographie, les documents à caractère raciste, etc..., et ce, de manière à ce que la responsabilité de « **Le Fournisseur** » ne puisse en aucun cas être recherchée. Toute information mise en ligne par « **Le Fournisseur** » mais communiquée par « **le client** » ne peut en aucun cas, du fait de l'automatisation de certains processus, engager la responsabilité de « **le fournisseur** ».

En cas de contentieux lié au service exploité par « **le client** », « **Le Fournisseur** » se réserve le droit de suspendre unilatéralement le présent contrat jusqu'à la résolution du contentieux.

4. GARANTIES, LITIGES ET RÉCLAMATIONS Etant dans une prestation de service avec abonnement, il n'y a pas de délai de garantie. « **Le Fournisseur** » fournit les prestations immatérielles en l'état mais s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de ses solutions.

L'obligation de maintien de fonctionnement des services contractuels dans le cadre de l'abonnement peut être soumise à facturation dans les cas suivants :

- l'origine du dysfonctionnement résulte d'une mauvaise utilisation de « **Le Client** » ou d'une intervention de « **Le Client** » sans autorisation sur la prestation effectuée par « **Le Fournisseur** » .
- l'origine du dysfonctionnement correspond à une clause de non responsabilité de « **Le Fournisseur** » .
- le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien, d'une négligence ou défaut d'entretien de « **Le Client** » sur son matériel personnel
- l'origine du dysfonctionnement provient d'un tiers (prestataire de service internet, France télécom...) et empêche « **Le Client** » d'accéder à ses services.

Pour pouvoir bénéficier de l'attention de « **Le Fournisseur** », « **Le Client** » doit, dès la connaissance de ce dysfonctionnement, déclarer par courrier postal, fax ou électronique ou par téléphone confirmé par courrier le dysfonctionnement des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute explication quant à la réalité de ceux-ci.

En cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle, le cahier des charges reste le document de référence auquel les 2 parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de « **Le Fournisseur** ».

De convention expresse, la responsabilité de « **Le Fournisseur** » est strictement limitée aux obligations ainsi définies et n'est tenue à aucune indemnisation de quelque nature que se soit notamment en ce qui concerne les vices cachés, dommages immatériels et préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'un dysfonctionnement d'une prestation et/ou de ses conséquences.

5. CAS DE FORCE MAJEURE Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties.

6. PRISE D'EFFET DU CONTRAT Le contrat est réputé conclu à la signature par « **Le Client** » du contrat daté, signé, lu et approuvé, et portant ces mentions, par « **Le Client** » ou par l'acceptation en ligne et le paiement par e-paiement de la première mensualité ou par inscription en ligne avec paiement de 3 mois d'avance suivis des documents nécessaires. Le produit servi à « **Le Client** », « **Le Client** », reconnaît que le service auquel il souscrit correspond à un bien nettement

personnalisé. Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'article L 121-21-8, 3°, il ne peut pas exercer son droit de rétractation.

7. COMPÉTENCE JURIDIQUE Le présent contrat est régi par la Loi Française. Sous réserve de la qualité de commerçant du Client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (89).

8. GÉNÉRALITÉS Les présentes conditions générales sont sujettes à modifications sans préavis. Une disposition des conditions générales légalement nulle ou inapplicable n'enlèverait pas à la validité des autres dispositions. Elle serait modifiée par une clause appropriée. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourrait être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

9. MARQUES « **Le Fournisseur** » peut exploiter, dans le cadre de son développement, des marques adaptées au marché travaillé.

Des marques comme « Annuaire118 » ou « lesitemobile » ou « Telcard » ou « telcart » sont des marques normalement utilisées

10. PRODUITS « **Le Fournisseur** » travaille des produits spécifiques comme « ANNUAIRES.TEL », référence dans le positionnement de la communication professionnelle des artisans/commerçants/et sociétés industrielles et commerciales par le biais d'annuaires DÉDIÉS/MÉTIERS...Les règles concernant la commercialisation de « **Le Produit** » sont reprises dans les **CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES de VENTES « C.G.P.V. »**

11. STRUCTURE « **Le Fournisseur** » peut déléguer à l'une de ses filiales, enseignes commerciales, marque commerciale, clubs associés ou personnes habilitées exerçant sous un statut d'auto entrepreneur ou toute personne ou structure faisant partie intégrante du concept et respectant les conditions émises par « **Le Fournisseur** »

12 « Le Fournisseur » est entendu comme **« ZANZIBAR »**
Conformément à la **Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ses modifications et ses décrets d'applications**, toute personne, sur simple demande à contact@telcart.tel pourra faire enlever ou modifier ou corriger une ou des mentions le concernant.

Il est à noter qu'en aucun cas, **« ZANZIBAR »**, **« Le Fournisseur »** ou toute autre personne délégataire ne garde copie ou trace des informations ou coordonnées bancaires ou moyens de paiement d'un client.